

# AUTOMATISATION DES CHÈQUES POSTAUX

## Pour éviter la suppression de 1500 postes de travail les PTT renoncent à une solution centralisée

Après étude du rapport final sur le projet d'automatisation des chèques postaux, les PTT ont décidé d'abandonner la solution centralisée et de maintenir jusqu'à nouvel ordre les 25 offices de chèques existants. Cette décision, prise au mois de décembre dernier, est exemplaire. Elle a pour but, en effet, compte tenu de la conjoncture actuelle, de ne pas supprimer les quelque 1 000 à 1 500 postes de travail répartis dans ses 25 offices et que le projet initial permettait d'économiser.

« Personne ne sera licencié à cause de l'ordinateur », explique Hans Horber, directeur de la division des chèques postaux à Berne, qui ajoute : « Aujourd'hui, nous nous trouvons devant de nombreuses incertitudes. D'ici à quelques années, la situation sur le marché du travail se modifiera sûrement. La technologie aura également évolué ». Et, dans une interview accordée à notre confrère de la "Berne Zeitung", le directeur général des PTT, Guido Nobel, déclarait récemment : « La tendance à la miniaturisation s'accroissant, nous pourrions, dans le milieu des années 80, équiper les 25 offices de chèques de petits matériels permettant l'automatisation partielle ou complète des travaux. »

Sur ces bases, empreintes en même temps de sagesse sociale et de foi en l'informatique répartie de demain, la direction des chèques postaux poursuit parallèlement le développement du projet global et de projets partiels, le premier englobant les seconds

### Le projet global

Le nouveau projet, adopté en décembre dernier, se répartit en quatre phases. La première comprend la poursuite des réalisations partielles, soit l'extension des différents services automatisés et l'aménagement du centre en fonction de ces réalisations (voir plus loin).

La deuxième phase comprend l'introduction d'appareils de guichets pour effectuer la saisie des bulletins traités manuellement aujourd'hui. Ces appareils serviront à codifier les bulletins de versement, à imprimer les montants en caractères OCR B, à identifier le bureau de poste et à effectuer leur comptabilité. Un cahier des charges a été établi et l'appel d'offres sera expédié dans les semaines à venir.

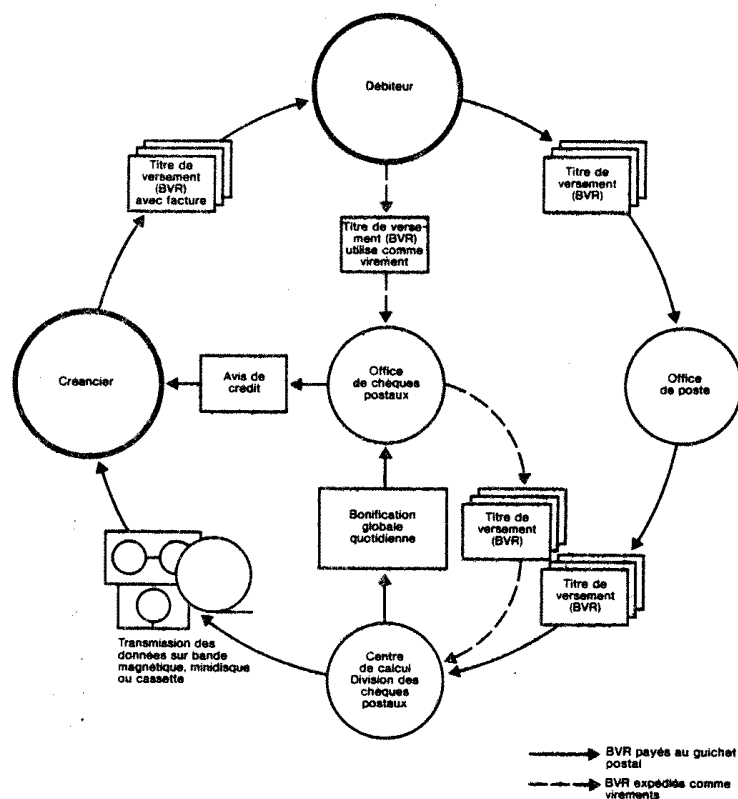
Seules ces deux phases ont reçu, à ce jour, le feu vert du conseil d'administration de la grande entreprise publique.

Les deux dernières étapes du projet global concernent l'automatisation des centres et la mise sur ordinateur des quelque 800 000 comptes ! Selon une première décision prise en 1973, une solution centralisée avait été adoptée et, dans ce but, un terrain acheté à Fribourg. Une deuxième étude, concrétisée par le rapport final de 1978, propose plusieurs variantes : trois, neuf ou douze centres automatisés.

Aujourd'hui, la décision sur le nombre de ces centres est repoussée, avec une seule certitude : l'abandon définitif de la solution centralisée. Et si les problèmes de sécurité sont l'une des raisons de cette option, les facteurs chômage et régionalisation sont, on l'a vu, également prédominants.

### Les réalisations partielles

Parallèlement, la direction des chèques postaux à Berne poursuit la réalisation de projets partiels. Car malgré la lenteur du développement du projet global d'automatisation, à l'étude depuis 1965,



Le fonctionnement du SBVR (voir encadré page suivante)

différents services automatisés ont été mis progressivement au service de la clientèle de « la plus grande banque de Suisse ». Ces services ont, sans nul doute, contribué à la vogue et au succès des chèques postaux.

A titre d'exemple, 40,5 % des versements enregistrés aux guichets et 21,3 % des virements opérés par les offices de chèques ont été effectués en 1978 au moyen de cartes de versement ou de bulletins de versement avec numéros de référence. Ce dernier système connaît notamment un succès énorme. Plus de 830 adhérents utilisent déjà les services SBVR et SBVR+.

Pendant du SBVR, en matière de paiements, le SBPR, système des bulletins de paiement avec numéro de référence, est également apprécié des entreprises ou administrations (compagnies d'assurance, caisses maladies) ayant à effectuer de nombreux paiements.

Avec le SOG (service des ordres groupés), la boucle est fermée et les gros clients peuvent effectuer tous leurs paiements sans émettre de documents, en fournissant simplement un ordre collectif et un support magnétique au centre de Berne.

### Les conséquences du succès

En complément du développement de ce service, encore en phase d'essai, les PTT vont offrir bientôt de nouvelles prestations : les services des prélèvements groupés et des ordres permanents.

Le succès de tous ces services a entraîné une augmentation considérable des volumes à traiter dans le centre de calcul de Berne.

Usager Formulareiten kann als Girobeleg verwendet werden, bitte nicht fassen.  
C. Cette partie de la formule doit être utilisée comme avis de virement, ne pas plier s. v. p.  
Questa parte del modulo può essere utilizzata come cedola di girata, si prega di non piegarela.

Robert Schnelder SA  
Mercerie en gros  
2500 Biel/Bienne 6

Konto  
compte  
conto

34567

Fr. 128 c. 10

**Rf**

00203 11595 00111

MONTANDON-SAXER GERTRUD  
169, RUELLE DU LAC  
2503 BIEL/BIENNE

Einzahlungsschein Bulletin de versement Polizza di versamento

<082001000012810> 002031159500111+ 34567>

Un bulletin de versement du système B 1

## IMPORTANCE DU SERVICE DES CHEQUES POSTAUX (chiffres 1978)

Nombre de titulaires : 802 000. postaux : 2 750 personnes dont 500 à la division centrale à Berne et le reste dans les 25 offices de chèques postaux.

Mouvement de fonds annuel : 1 047 milliards de francs suisses. Les ordres de versement et de paiement sont acceptés et traités dans 4 000 offices de poste.

Avoirs en compte (garanti par la confédération) : 8,6 milliards de francs suisses en moyenne.

Nombre d'ordres annuel : 511,5 millions.

Personnel des chèques : 20 à 25 % des avoires à vue suisses sont confiés aux chèques postaux.

### Suite de la page précédente

Il a donc fallu adjoindre récemment, aux deux systèmes centraux Univac 9400/80, un modèle 90/80, opérationnel depuis quelques semaines. La lecture optique quotidienne des bulletins de versement et de paiement à numéro de référence nécessite le fonctionnement de trois lecteurs CGK (Computer Gesellschaft Konstanz-Siemens) d'une capacité de lecture horaire de 90 000 documents. Selon la période du mois (milieu ou fin) entre 200 000 et 700 000 bulletins sont traités quotidiennement.

Par ailleurs, pour l'émission des attestations de paiement fournies par le système SOG, les PTT viennent de commander à Siemens une imprimante ultrarapide à laser. La possibilité d'ajouter des lignes en caractères optiques sur les documents est à l'étude. Ce qui permettrait à la même pièce de servir à la fois à l'output et à l'input.

La puissance du centre devra-t-elle encore être augmentée avant la réalisation des dernières phases du projet global ? Cette hypothèse est vraisemblable dans la mesure où les traitements de fin de mois posent de plus en plus de problèmes épineux au personnel bernois et où les services automatisés séduisent un nombre toujours plus grand d'entreprises.

Marielle Stamm

## Les services automatisés des chèques postaux

### • A1 Systèmes des cartes de versement SCV

Basé sur les cartes perforées, ce système est le plus ancien. Il sera maintenu jusqu'en 1989. Les PTT ont traité 71,3 millions de CA en 1978 pour 591 adhérents. Régression en faveur du SBVR qui remplacera le SCV dès 1990.

### • B1 Système des bulletins de versement avec numéro de référence SBVR et SBVR+

Le document de base BVR comprend une ligne photolisible où sont inscrits en caractères OCR B le numéro de compte, le montant et le numéro de référence. Le créancier adhérent au système émet un BVR accompagné d'un récépissé tenant lieu de facture et l'envoie à son débiteur. Ce dernier effectue avec ce document un versement à la poste ou, s'il est titulaire d'un CCP, l'expédie accompagné d'un chèque à l'office des chèques qui débitera son compte. L'office de poste pour les versements et l'office de chèques pour les virements envoient chaque jour les BVR, accompagnés d'une carte récapitulative (total de l'office), au centre de traitement. Les données relatives aux inscriptions au crédit sont transmises à l'adhérent au rythme souhaité (quotidien, hebdomadaire, mensuel) sur les supports de son choix (bande magnétique, cassette magnétique ou disquette).

Le service a aujourd'hui 830 clients. 47,5 millions de titres ont été traités en 1978 pour 780 clients.

Le SBVR+ se distingue du SBVR par le fait que le montant n'est pas codé d'avance.

Ce système est utile pour les maisons qui accordent des rabais ou des escomptes, prévoient des paiements par acomptes, expédient des envois à choix, etc.

Le service compte 41 adhérents (ce chiffre est compris dans le total des 830 clients du SBVR).

### • C1 Système des bulletins de paiement avec numéro de référence SBPR.

C'est le pendant du SBVR, dans le domaine des paiements. Au mandat de paiement actuel, se substitue un bulletin de paiement avec numéro de référence (BPR) dotée d'une ligne de caractères OCR B qui contient le numéro d'adhérent, le numéro de référence, le montant. Les BPR sont soit payables à domicile soit payables au guichet de la poste. Les données relatives au BPR sont transmises à l'adhérent sur les mêmes supports que celles concernant les BVR (voir plus haut).

Ce service est particulièrement indiqué pour les entreprises et administrations effectuant de nombreux paiements ou remboursements (caisses AVS, maladie, compagnies d'assurances, etc.). Introduit il y a deux ans, le système est utilisé par 35 clients, qui ont déposé 2,5 millions de BPR en 1978.

### • D1 Service des ordres groupés (SOG).

Ce service offre à ses adhérents la possibilité d'effectuer leurs paiements sans documents. Le participant au SOG réunit sur un ordre collectif ses paiements, établit un support d'informations de son choix (bande, disquette,

cassette), et envoie le tout au centre de Berne. Les ordres collectifs sont inscrits au débit du compte de chèques désigné par l'adhérent. Différentes transactions peuvent être effectuées par l'intermédiaire du SOG, à l'intérieur de la Suisse (des virements à un CCP, des BVR et des BVR+, des mandats de paiement) et en service international (des virements, des mandats de poste, des mandats de versement internationaux).

En Suisse, le créancier reçoit soit un avis de crédit de l'office des chèques postaux, soit un mandat de paiement de la poste. Actuellement dans sa phase d'essai, le SOG compte déjà une cinquantaine d'adhérents. Il sera introduit à titre définitif en 1979.

### • E1 Postomat

Les Postomat sont des distributeurs automatiques de billets de banque (similaires aux Bancomat des banques). Les clients peuvent retirer des billets de 100 FS jusqu'à concurrence de 500 FS par jour, tous les jours, 24 heures sur 24. Un dispositif de sécurité empêche les prélèvements abusifs. L'appareil délivre un ticket de caisse portant la date, l'heure, le numéro de la carte Postomat et le montant. Le client recevra en outre un avis de débit de l'office de chèques. Chaque appareil enregistre les données sur une disquette qui est envoyée quotidiennement au centre de Berne. 45 000 détenteurs de cartes utilisent les douze appareils installés en 78. Une vingtaine supplémentaire est prévue pour 1979.